



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE
 +---+ limite communale
 - - - - limite de zone
 UB désignation de la zone

EMPLACEMENTS RESERVES

- A : voie ou passage public à créer
- B : voie ou passage public à élargir
- B : voie ou passage public à modifier (faible élargissement)
- C : ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- nombre d'opération

PROTECTIONS ET ELEMENTS PAYSAGERS REMARQUABLES

- espaces boisés classés à conserver ou à créer
- espaces plantés à conserver ou à créer

AUTRES DISPOSITIONS

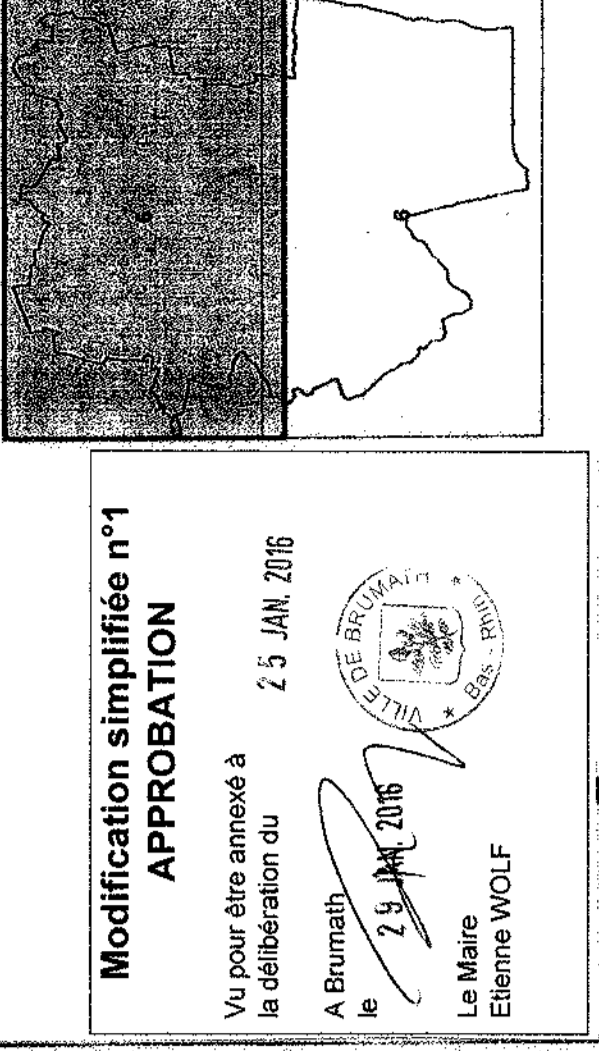
- recullement et cotation depuis axe
- gazonc, cotation et périmètre
- linéaire commercial et de service
- ligne de construction



Commune de BRUMATH
 Département du Bas-Rhin

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**

Revision n°3 23 Janvier 2012



3. PLAN DE ZONAGE N° 5

Echelle : 1 / 5 000

MAIRIE DE BRUMATH
 67171 Brumath Cedex
 Tél. 03 88 31 14 15
 Fax. 03 88 31 14 16

APPREUVE DE BRUMATH
 67171 Brumath Cedex
 Tél. 03 88 31 14 15
 Fax. 03 88 31 14 16